



Unité de dégrisement au CHUV: premier bilan

Les objectifs de prise en charge des jeunes avec alcoolisations aigües ont été remplis.

L'unité va se réorganiser pour accueillir également des personnes alcoolo-dépendantes plus âgées.

Inaugurée en avril 2015, l'unité de dégrisement du CHUV a pleinement rempli ses objectifs de prise en charge des jeunes avec alcoolisations aigües. L'unité, qui compte quatre lits à proximité des urgences, visait à la fois à renforcer les mesures de prévention chez les jeunes et à soulager la charge des urgences. Elle était destinée à des patients présentant un faible risque de complication médicale mais qui, en raison de leur fort taux d'alcoolémie, nécessitaient une surveillance infirmière pendant une période limitée, avant qu'ils puissent rentrer chez eux.

Prévention et suivi

Les lits, rattachés au service d'alcoologie du CHUV, ont accueilli avant tout des jeunes en situation d'alcoolisation aigüe. Dans la phase d'observation allant d'août 2015 à fin avril 2016, 57% de ces jeunes avaient moins de 30 ans. Presque tous (91%) ont bénéficié d'une intervention de prévention et se sont vu proposer un suivi médical. Sur les neuf mois d'observation, cela correspond à 168 patients (soit environ 225 patients par an).

Cela ne représente toutefois qu'un cinquième des entrées aux urgences pour alcoolisation aigüe. Tous les cas plus lourds, en général des personnes plus âgées alcoolo-dépendantes, devaient rester aux urgences pour surveillance médicale. Ce sont pourtant les cas qui mériteraient une prise en charge plus longue et médicalisée. Pour répondre à ces situations, des aménagements de l'organisation vont être faits. L'unité de dégrisement, qui va être renommée unité d'alcoologie d'urgence, pourra accueillir un plus grand nombre de patients et leur proposer des prestations d'alcoologie. ■

Cela ne représente toutefois qu'un cinquième des entrées aux urgences pour alcoolisation aigüe. Tous les cas plus lourds, en général des personnes plus âgées alcoolo-dépendantes, devaient rester aux urgences pour surveillance médicale. Ce sont pourtant les cas qui mériteraient une prise en charge plus longue et médicalisée. Pour répondre à ces situations, des aménagements de l'organisation vont être faits. L'unité de dégrisement, qui va être renommée unité d'alcoologie d'urgence, pourra accueillir un plus grand nombre de patients et leur proposer des prestations d'alcoologie. ■



Entre août 2015 et fin avril 2016, 57% des jeunes accueillis avaient moins de 30 ans. Ce sont pourtant les cas des personnes plus âgées alcoolo-dépendantes qui mériteraient une prise en charge plus longue et médicalisée.

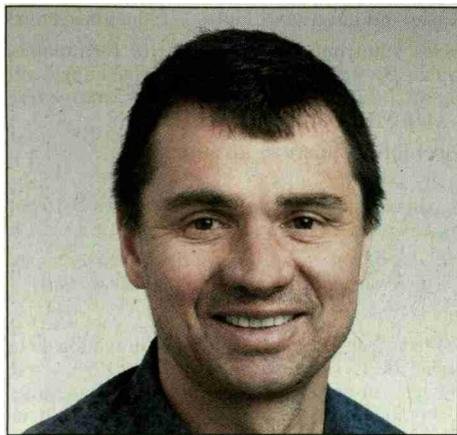


Feuille des avis officiels Canton Vaud
1014 Lausanne
021/ 316 05 15
www.vd.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 9'918
Parution: 2x/semaine

N° de thème: 729.006
N° d'abonnement: 729006
Page: 3
Surface: 42'360 mm²

Jean-Bernard Daeppen : « Offrir une prise en charge mieux adaptée »



Le professeur Jean-Bernard Daeppen, chef du service d'alcoologie du CHUV.

Comment l'unité va-t-elle répondre à ces besoins de prise en charge?

Les quatre lits de l'unité vont être placés sous surveillance médicale, en plus de la surveillance infirmière, et mis à disposition les samedis et dimanches de 7 à 16 heures. Cet horaire permet de décharger les urgences à un moment où elles doivent recevoir les nouveaux patients de la journée, tout en continuant à surveiller les patients en récupération d'alcoolisation aiguë.

Cette réorganisation touche-t-elle aussi l'unité hospitalière du service d'alcoologie?

Deux lits supplémentaires d'urgence vont être créés dans cette unité qui propose déjà des séjours aux patients adultes désireux d'entreprendre un sevrage dans une structure médicalisée. Cela permettra de transférer directement des urgences les patients les plus atteints qui nécessitent des séjours plus longs que ne pouvait l'offrir l'unité d'alcoologie d'urgence.

D'autres mesures ont-elles été prises?

La présence médicale du service d'alcoologie sera renforcée aux urgences, à l'unité de dégrèvement et à l'unité d'hospitalisation. Grâce à cette permanence, il sera possible de maintenir en grande partie les bénéfices de la filière actuelle de prise en charge de l'alcoolisation aiguë des jeunes et d'offrir une prise en charge mieux adaptée à une population plus large de patients qui en ont besoin. L'ensemble de ces mesures n'entraîne pas de coûts supplémentaires. ■